



Commune de SAINT-CLAUDE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS-AC)

Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	1
1.1.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	1
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE	1
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	2
1.4.	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT D'EFFLUENTS	2
1.5.	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	2
1.6.	VOLUMES FACTURES	3
1.7.	DETAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS.....	3
1.8.	AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS.....	3
1.9.	LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS)	4
1.10.	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	4
	STEP n°1 : SAINT-CLAUDE-Ville	5
	STEP n°2 : SAINT-CLAUDE-Chaumont	7
	STEP n°3 : SAINT-CLAUDE- Cinquétral	9
	STEP n°4 : SAINT-CLAUDE-Ranchette.....	11
	STEP n°5 : SAINT-CLAUDE-Valfin.....	13
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	15
2.1.	MODALITES DE TARIFICATION	15
2.2.	FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS	15
2.3.	DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS.....	16
2.4.	FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE 120M ³	16
2.5.	RECETTES DU SERVICE	17
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	18
3.1.	TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)	18
3.2.	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P202.2B)	18
3.3.	CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)	20
3.4.	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (P204.3)	20
3.5.	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P205.3) ;	21
3.6.	TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3).....	22
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	24
4.1.	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES EN 2025.....	24
4.2.	ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	24
4.3.	AMORTISSEMENTS.....	24

4.4.	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX.....	24
5.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....	25
5.1.	ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE	25
6.	TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS.....	26

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **communal**

➤ Nom de la collectivité : SAINT-CLAUDE

➤ Compétences liées au service :

☒ Collecte ☒ Transfert ☒ Taitement

➤ Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

- ☐ SAINT-CLAUDE
- ☐ AVIGNON LES-SAINT-CLAUDE
- ☐ VILLARD SAINT-SAUVEUR

➤ Existence d'une étude de zonage ☐ Non ☒ Oui, date d'approbation : 2007

➤ Existence d'un règlement de service ☐ Non ☒ Oui, date d'approbation : 2016

➤ Existence d'une CCSPL ☒ Non ☐ Oui

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☐ régie
☐ régie avec prestataire de service
☒ délégation de service public (affermage ou concession)

➤ Type de contrat : [Affermage](#)

➤ Nom du délégataire : [SUEZ](#)

➤ Date de début de contrat : [01/01/2019](#)

➤ Date de fin de contrat : [31/12/2028](#)

*Un avenant au contrat a été conclu en 2025 afin de prendre en compte l'évolution de l'assiette du contrat.
Celle-ci à diminuer de 20%*

➤ Missions du délégataire :

- L'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service d'assainissement collectif mis à disposition par la Collectivité : ouvrages de collecte et de transport et de traitement des eaux usées
- le maintien de la continuité du service comprenant la mise en place d'un service d'astreinte pouvant être contacté en cas d'urgence vingt-quatre heures sur vingt-quatre,
- La réalisation des travaux définis par le présent contrat,
- la tenue à jour de l'inventaire du patrimoine du service,
- le recueil et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service,
- Les relations avec les usagers du service
- Une obligation permanente de conseil à la collectivité
- Un devoir permanent d'alerte auprès de la collectivité de tout risque potentiel de nature à mettre en jeu la responsabilité de cette dernière, et ce, dès qu'il en a connaissance.

Collectivité conserve le contrôle du service délégué dans les conditions prévues au présent contrat.

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert une population estimée à 8 653 habitants, dont 311 habitants à Avignon-lès-Saint-Claude et 514 habitants à Villard-Saint-Sauveur.

1.4. Conventions d'import ou d'export d'effluents

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Import	AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	360 EH	2019	10
Import	VILLARDS SAINT-SAUVEUR	750 EH	2019	10

1.5. Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés	2024	2024	Observations
- abonnés domestiques	4 615	4 580	-0,76%
- abonnés non domestiques	478	471	-1,46%
Total des abonnés	5 093	5 051	-0.82%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 88,54 abonnés/km au 31/12/2025 (88.65 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonnement (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,55 habitants/abonnement au 31/12/2025

1.6. Volumes facturés

Volumes facturés [m³]	2024	2025	Observations
Total des volumes facturés	329 308 m³	358 186 m³	8.8%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.7. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes importés de	2024	2025	Observations
AVIGNON-LES-ST-CLAUDE	11 933 m³	10 572 m³	-11%
VILLARD St-SAUVEUR	40 422 m³	22 286 m³	- 45%
Total des volumes importés	52 355 m³	32 858	-37%

1.8. Autorisations de déversements d'effluents industriels

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2025 : 2

Nombre de conventions de rejet signées au 31/12/2025 : 2

1.9. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

Linéaire [km]	2024	2025	Observations
Réseau séparatif (eaux usées) dont :	14,71 km	17,93 km	+ 21,89 %
<i>Chaumont</i>	0	0	0%
<i>Cinquétral</i>	1,76	3.08	75 %
<i>Ranchette</i>	0,606	0,606	0%
<i>Saint-Claude</i>	10.85	12.79	17,88%
<i>Valfin</i>	1.5	1.46	0%
Réseau unitaire dont :	50 km	41,20 km	-17,60 %
<i>Chaumont</i>	1.64	1.67	0 %
<i>Cinquétral</i>	0.5	0.84	0 %
<i>Ranchette</i>	1.2	1.23	0 %
<i>Saint-Claude</i>	38.53	37.46	-2.78%
<i>Valfin</i>	0	0	0 %
Total réseau	64.71 km	59,05 km	-8.75%

Nombre d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires par temps de pluie : 27

1.10. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 5 STations d'EPuration (STEP)

STEP n°1 : SAINT-CLAUDE-Ville

Code SANDRE de la station : 060939478003

Traitement des effluents

➤ Type de station :

- ☒ Boues activées biologiques
☐ Lagunage naturel
☐ Lagunage aéré
☐ Lit bactérien
☐ Disques
☐ Filtre à sable
☐ Filtre planté
☐ Filtre enterré
☐ Autre (précisez)

➤ Commune d'implantation : SAINT-CLAUDE

➤ Lieu-dit : Rue des frères LUMIÈRE – Z.I du plan d'acier

➤ Capacité nominale : 9 800 Equivalent Habitant (EH)

La population raccordée à la station d'épuration est d'environ : **8187 habitants**

- SAINT-CLAUDE bourg : 7362 habitants
- AVIGNON-LÈS-SAINT-CLAUDE : 311 habitants
- VILLARD-SAINT-SAUVEUR : 514 habitants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit	Débit de pointe
Capacité	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	m³/j	m³/h
Temps sec	588					3 200	133
Temps de pluie						8 000	400

Prescriptions de rejet

☐ Autorisation en date du : Néant

☐ Déclaration en date du : Néant

Milieu récepteur du rejet : Rivière de la Bienne

Rejet polluant autorisé :

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5	24	25		80			50
DCO	24	90		75			250
MES	24	30		90			85
NTK	12	15		70			/
Pt	12	2		80			/

Charges reçues par l'ouvrage¹

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	Moyenne Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	200.4 kg/j	698.9 kg/j	246 kg/j	71 kg/j	72.5 kg/j	7.9 kg/j	3 106 m³/j
Charges brutes de substances polluantes eau traitées	9.6 kg/j	55.0 kg/j	7.5 kg/j	6.7 kg/j	21.5 kg/j	3.6 kg/j	3 136 m³/j
Rendement de la station d'épuration	95.1 %	92 %	96.8 %	90.5 %	69.5 %	51.7 %	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

Tonnage de boues produites	2024	2025	Variation
En tonnes de matière sèche (tMS)	138	139	0,4%

STEP n°2 : SAINT-CLAUDE-Chaumont

Code SANDRE de la station : 060939478001

Traitement des effluents

➤ Type de station :

☐ Boues activées biologiques
☐ Filtre à sable (précisez)
☐ Lagunage naturel
☐ Filtre planté
☐ Lagunage aéré
☒ Lit bactérien
☐ Filtre enterré
☐ Disques
☐ Autre

➤ Commune d'implantation : SAINT-CLAUDE -Chaumont

➤ Lieu-dit : Chemin de la fontaine

➤ Capacité nominale : 250 Equivalent Habitant (EH)

Le nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration est de : **44 abonnés**

La population raccordée à la station d'épuration est de : **environs 103 habitants**

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit	Débit de pointe
Capacité	15 kg/j	33 kg/j	22 kg/j	kg/j	kg/j	75 m³/j	m³/h

Prescriptions de rejet

☐ Autorisation en date du : **Néant**

☐ Déclaration en date du : **Néant**

Milieu récepteur du rejet : **Rivière de la Bienne**

Rejet polluant autorisé :

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réductible (mg/l)
DBO5	Tous les 2 ans	35		60		70
DCO	Tous les 2 ans	200		60		400
MES	Tous les 2 ans	/		50		/
NTK	Tous les 2 ans	/				/
Pt	Tous les 2 ans	/				/

Charges reçues par l'ouvrage²

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	Moyenne Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	0.93 kg/j	4.23 kg/j	2.04 kg/j	1.29 kg/j	1.3 kg/j	0.15kg/j	30 m³/j
Charges brutes de substances polluantes eau traitées	0.21 kg/	1.62 kg/	0.54 kg/	0.41 kg/	1.17 kg/	0.13 kg/	30 m³/j
Rendement de la station d'épuration	77.42 %	61.7 %	73.53 %	68.22 %	10 %	13.33%	Sans objet

La charge de DBO5 reçue en 2024 était de 4.9 g/j par habitant. La prochaine autosurveillance sera en 2026

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

Tonnage de boues produites	2024	2025	Variation
En tonnes de matière sèche (tMS)	0	0.72	100 %

2 évacuations de 9 m3 soit 18m3

STEP n°3 : SAINT-CLAUDE- Cinquétral

Code SANDRE de la station : 060939478004

Traitement des effluents

➤ Type de station :

- ☐ Boues activées biologiques
☐ Filtre à sable (précisez)
☐ Lagunage naturel
☐ Filtre planté
☒ Lit bactérien
☐ Filtre enterré
☐ Disques
☐ Autre

➤ Commune d'implantation : SAINT-CLAUDE - Cinquétral

➤ Lieu-dit les infirmeries

➤ Capacité nominale : 350 Equivalent Habitant (EH)

Le nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration est de : 137 abonnés

La population raccordée à la station d'épuration est de : 200 habitants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit	Débit de pointe
Capacité	21 kg/j	42 kg/j	24.5 kg/j	kg/j	kg/j	52.5 m³/j	m³/h
Temps sec							
Temps de pluie							

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de la Blénierie

Rejet polluant autorisé :

Neant

Charges reçues par l'ouvrage³

Données 2024

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	Moyenne Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	2.62 kg/j	6.31 kg/j	1.55 kg/j	1.4 kg/j	1.4 kg/j	0.18 kg/j	41 m³/j
Charges brutes de substances polluantes eau traitées	0.28 kg/j	1.47 kg/j	0.53 kg/j	0.41 kg/j	0.67 kg/j	0.07 kg/j	41 m³/j
Rendement de la station d'épuration	89 %	77 %	66 %	71 %	52 %	61%	Sans objet

Le prochain bilan est en 2026

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

Tonnage de boues produites	2024	2025	Variation
en tonnes de matière sèche (tMS)	0.13	1.44	1007%

4 évacuations de 9m3 soit 36m3

STEP n°4 : SAINT-CLAUDE-Ranchette

Code SANDRE de la station : 060939478005

Traitement des effluents

➤ Type de station :

- ☐ Boues activées biologiques
 ☐ Lagunage naturel
 ☐ Lagunage aéré
 ☐ Lit bactérien
 ☐ Disques
☐ Filtre à sable
☒ Filtre planté
☐ Filtre enterré
☐ Autre
 (précisez)

➤ Commune d'implantation : SAINT-CLAUDE

➤ Lieu-dit : Chemin du moulin chatelan- Ranchette

➤ Capacité nominale : 200 Equivalent Habitant (EH)

Le nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration est de : 33 abonnés

La population raccordée à la station d'épuration est de : 95 habitants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit	Débit de pointe
Capacité	kg/j	m³/j	m³/h
Temps sec	12	30	6
Temps de pluie	/	65	7

Prescriptions de rejet

☐ Autorisation en date du : Néant

☐ Déclaration en date du : Néant

Milieu récepteur du rejet : Le Ruisseau de La Chena

Rejet polluant autorisé :

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhibitoire (mg/l)
DBO5	Tous les 2 ans	25		60			70
DCO	Tous les 2 ans	125		60			400
MES	Tous les 2 ans	35		50			85
NTK							/
Pt							/

Charges reçues par l’ouvrage⁴

Données 2024

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	Moyenne Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	1.4 kg/j	4 kg/j	0.95 kg/j	0.59 kg/j	0.6 kg/j	0.05 kg/j	10 m³/j
Charges brutes de substances polluantes eau traitées	0.03 kg/j	0.95 kg/j	0.05 kg/j	0.04 kg/j	0.37 kg/j	0.01 kg/j	10 m³/j
Rendement de la station d'épuration	97.86 %	91.5 %	94.74 %	93.22 %	38.33 %	60%	Sans objet

Le prochain bilan est prévu en 2026

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

Sans objet

STEP n°5 : SAINT-CLAUDE-Valfin

Code SANDRE de la station : 060939478002

Traitement des effluents

➤ Type de station :

- ☐ Boues activées biologiques
☐ Filtre à sable (précisez)
☐ Lagunage naturel
☐ Filtre planté
☐ Lagunage aéré
☐ Lit bactérien
☐ Filtre enterré
☒ Disques
☐ Autre

➤ Commune d'implantation : SAINT-CLAUDE - Valfin

➤ Lieu-dit : Sous la Charlotte

➤ Capacité nominale : 250 Equivalent Habitant (EH)



Le nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration est de : 32 abonnés

La population raccordée à la station d'épuration est de : 65 habitants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit	Débit de pointe
Capacité	kg/j	m³/j	m³/h
Temps sec			
Temps de pluie	/		

Prescriptions de rejet

☐ Autorisation en date du : Néant

☐ Déclaration en date du : Néant

Milieu récepteur du rejet : **Bienne**

Rejet polluant autorisé :

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhitoire (mg/l)
DBO5	Tous les 2 ans	35	ou	60			70
DCO	Tous les 2 ans	200	ou	60			400
MES	Tous les 2 ans			50			85
NTK							/
Pt							/

Charges reçues par l'ouvrage⁵

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	Moyenne Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	4.8 kg/j	12.5 kg/j	4.8 kg/j	2.75 kg/j	2.75kg/j	0.23 kg/j	30 m³/j
Charges brutes de substances polluantes eau traitées	4.8 kg/j	11.1 kg/j	2.58 kg/j	2.58 kg/j	2.59 kg/j	0.23 kg/j	30 m³/j
Rendement de la station d'épuration	0 %	11 %	46.25 %	6 %	6 %	13%	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

Tonnage de boues produites	2024	2025	Variation
en tonnes de matière sèche (tMS)	0.12	0.72	500%

2 évacuations de 9m3

Glossaire

EH : Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €	0 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 3 000 m ³	0.9975 €/m ³	0.9975 €/m ³	0 %
	Tranche 2 : 3 001 à 6 000 m ³	0.7980 €/m ³	0.7980 €/m ³	0 %
	Tranche 3 : 6 001 à 12 000 m ³	0.5985 €/m ³	0.5985 €/m ³	0%
	Tranche 4 : 12 001 à 25 000 m ³	0.4988 €/m ³	0.4988 €/m ³	0 %
	Tranche 5 : > 25 000 m ³	0.3990€/m ³	0.3990€/m ³	0 %
Part du délégataire				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	49.5 €	48.22€	-2,6 %
Part proportionnelle	Tranche 1 : 0 à m ³	0.8253 €/m ³	0.7921 €/m ³	-4,0 %
Taxes et redevances				
Taxes	Assujettissement TVA ⁽²⁾	☒ oui ☐ non	☒ oui ☐ non	
	Performance assainissement	0.009 €/m ³	0.06 €/m ³	500%

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les régies et obligatoire en cas de délégation de service public.

2.2. Frais d'accès au service et autres prestations

Intitulé du tarif	2024	2025	Variation
Contrôle de conformité du branchement en cas de cession immobilière ou à la demande d'un client	150 € HT	150 € HT	0 %
Contrôle de conformité du branchement suite à mise en conformité par le propriétaire	150 € HT	150 € HT	0 %
Désobstruction des canalisations privatives	300 € HT	300 € HT	0 %

2.3. Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 22/02/2024 effective à compter du 01/04/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement
- Délibération du 09/06/2016 effective à compter du 17/06/2016 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 11 Décembre 2025 effective à compter du 01 Janvier 2026 fixant le tarif de la redevance pour la performance des systèmes assainissement pour l'agence de l'eau

2.4. Facture d'assainissement type 120M³

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont ⁽¹⁾ :

Tarifs			Au 01/01/2025	Au 01/01/2026	Variation en %
Collectivité	Part fixe		0	0	0
	Part proportionnelle	Tranche 1	119,7 €	119,7 €	0 %
Délégataire	Part fixe		49,5 €	48,22 €	- 2,6 %
	Part proportionnelle	Tranche 1	99,04 €	95,05 €	- 4 %
Redevance performance assainissement			1,2 €	7,2 €	500 %
TVA si service assujetti (10 %)			26.93 €	27.01 €	/
Total TTC			296.25€	297.19 €	0,32%

⁽¹⁾ La collectivité peut fournir à l'appui de son rapport deux factures d'eau, toutes deux calculées pour une consommation de 120 m³/an, l'une avec les modalités tarifaires applicables au 01/01/2025 et l'autre avec celles applicables au 01/01/2026.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, il vous faut présenter les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc...) :

- Modernisation du réseau assainissement, mise en place de séparatif

2.5. Recettes du service

Recettes de la collectivité

	Année 2024	Année 2025	Variation
Recettes liées à la facturation des usagers			
Redevance eaux usées usagers domestiques	391 362€	355 781,42 €	-11 %
Total recettes de facturation	391 362 €	355 781,42 €	-11 %

Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	9 569,24 €	0	%
Contribution au titre des eaux pluviales			%
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0%
Recettes liées aux travaux (Agence eau-DETR)	511 000,29 €	14 149,00 €	-97 %
Autres recettes (fromagerie MONTBRILLANT)	10 832,26 €	10 042,44 €	-7.3%
Total des recettes	922 763,79 €	379 972.86€	58.81%

Recettes de l'exploitant

	Année 2024	Année 2025	Variation
Recettes liées à la facturation des usagers			
Redevance eaux usées usagers domestiques	580 181 €	572 058€	-1.4%
<i>dont abonnements</i>	273 015 €	261 193 €	-4.33%
<i>Part variable</i>	307 166	310 865	1.2%
Recette pour boues et effluents importés	1 446 €	22 947	1487 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	24 598 €	-2 567€	-110%
Pluvial facturé	63 465 €		
Total recettes de facturation	669 690 €	654 302 €	-2,30 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	39 410€	29 647€	-24.77 %
Produits accessoires	7 652 €	6 759€	-11.67 %
Total des recettes	716 752 €	690 708€	-3.63 %

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :

$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100 = 100 \%$$

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Nombre de points	Valeur	Points potentiels
------------------	--------	-------------------

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	104

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 104 pour l'exercice 2025.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration Cinquétral	2.6 (Données 2024)	0	0
Station d'épuration de Valfin-les-Saint-Claude	4.8 (Données 2024)	100	100
Station d'épuration Saint Claude ville	200.41	0	0
Station d'épuration Saint Claude Chaumont	0,9 (Données 2024)	0	0
Station d'épuration Saint-Claude Ranchette	1.4 (Données 2024)	0	0

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 20 (0 en 2024).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration Cinquétral	2.6 (Données 2024)	0	0
Station d'épuration de Valfin-les-Saint-Claude	4.8 (Données 2024)	0	0
Station d'épuration Saint-Claude ville	200.41	100	100
Station d'épuration Saint-Claude Chaumont	0,9 (Données 2024)	100	0
Station d'épuration Saint-Claude Ranchette	1.4 (Données 2024)	0	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 40 (93 en 2024).



3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) ;

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration Cinquétral	2.6 (Données 2024)	0	0
Station d'épuration de Valfin-les-Saint-Claude	4.8 (Données 2024)	0	0
Station d'épuration Saint Claude ville	200.41	100	100
Station d'épuration Saint Claude Chaumont	0,9 (Données 2024)	0	0
Station d'épuration Saint-Claude Ranchette	1.4 (Données 2024)	0	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 40 (93 en 2024).

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration St-CLAUDE - Ville:

Filières mises en oeuvre		TMS ⁽¹⁾	Filières mises en oeuvre		TMS ⁽¹⁾
Valorisation agricole	☐ Conforme		Evacuation vers une STEP ⁽²⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme			☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme		Compostage produit	☒ Conforme	138.9
	☐ Non conforme			☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme				
	☐ Non conforme				

Station d'épuration St-CLAUDE - Cinquétral:

Filières mises en oeuvre		TMS ⁽¹⁾	Filières mises en oeuvre		TMS ⁽¹⁾
Valorisation agricole	☐ Conforme		Evacuation vers une STEP ⁽²⁾	☒ Conforme	1.44
	☐ Non conforme			☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme		Compostage produit	☐ Conforme	
	☐ Non conforme			☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme				
	☐ Non conforme				



Station d'épuration St-CLAUDE - Chaumont :

Filières mises en oeuvre		TMS ⁽¹⁾	Filières mises en oeuvre		TMS ⁽¹⁾
Valorisation agricole	☐ Conforme		Evacuation vers une STEP ⁽²⁾	☒ Conforme	0.72
	☐ Non conforme			☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme		Compostage produit	☐ Conforme	
	☐ Non conforme			☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme				
	☐ Non conforme				

Station d'épuration St-CLAUDE - Ranchette: Pas de boues évacuées

Station d'épuration St-CLAUDE – Valfin lès St-Claude :

Filières mises en oeuvre		TMS ⁽¹⁾	Filières mises en oeuvre		TMS ⁽¹⁾
Valorisation agricole	☐ Conforme		Evacuation vers une STEP ⁽²⁾	☒ Conforme	0.72
	☐ Non conforme			☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme		Compostage produit	☐ Conforme	
	☐ Non conforme			☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme				
	☐ Non conforme				

⁽¹⁾ TMS = Tonnage de Matières Sèches évacué par chaque filière

⁽²⁾ L'évacuation vers une STEP d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEP dispose elle-même d'une filière conforme.

Le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est :

$$\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100 = 100 \%$$

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux engagés en 2025

Montants des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire de 2025	240 599.64 €
Montants des subventions	€

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année **2025** fait apparaître les valeurs suivantes :

	Année 2024	Années 2025
Encours de la dette au 31 décembre	39 999,88 €	431 333,20 €
Remboursement au cours de l'exercice	7 373,35 €	12 068,01 €
<i>dont en intérêts</i>	706,67 €	3 401,33 €
<i>dont en capital</i>	6 666,68 €	8 666.68 €

4.3. Amortissements

	Année 2024	Année 2025
Montant de la dotation aux amortissements	129 375,95€	134 350.88€

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels HT
Séparatif Rue Antide JANVIER,	87 593 ;68 €
Séparatif rue du Tomachon	441 5885,90€
Séparatif rue des Venne cinquétral	27 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2025, le service a reçu 12 demandes d'abandon de créances et en a accordé 7 pour un montant de 85 ;36€ TTC.

0 € ont été versés à un fonds de solidarité.

Au cours de l'année 2024, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de : 77,6 € HT

$$\frac{\text{Montant des abandons de créance (77,6€) + versements à un fonds de solidarité (0 €)}{0,0002 \text{ € HT/m}^3}}{\text{volume facturé } 358\,186\text{m}^3}$$



6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2024	Valeur 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 076	9 076
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	116.58	125.94
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2.4687 €	2.47663 €
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %	100 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	84	84
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	20%	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	40%	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0.0002	0.0002
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	1
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	/	20
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	/	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110%	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]		
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4.38	6,3925
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	12.17	